

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 79

présenté par

M. Dupont-Aignan et M. Evrard

TITRE

Compléter le titre par les mots :

« à la généralisation du passe sanitaire et à l'obligation vaccinale de fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre de ce projet de loi n'indique pas clairement son contenu. Or, il s'agit bien d'étendre le passe sanitaire aux activités quotidiennes et de rendre la vaccination obligatoire pour plusieurs catégories de professionnels. Plus largement, quand le passe sanitaire sera élargi, les personnes non vaccinées seront contraintes de recourir à des tests plusieurs fois par semaine. Or ces tests ne seront bientôt plus remboursés : les Français auraient alors le choix entre payer à chaque fois un test de 50€, ou bien se faire vacciner, pour aller au cinéma, prendre le train ou boire un café en terrasse. Autant admettre de facto que la vaccination devient obligatoire.